



SAISON 25/26

FORMULAIRE ET CONTRAT D'ABONNEMENT CARTE DE SAISON 2025-2026 Parc régional de Val-d'Irène	Nouvel abonnement (transmettre photo(s))	Renouvellement

En cas de renouvellement, veuillez indiquer votre nom et celui des personnes présentes sur la carte, votre no. de téléphone et toutes les nouvelles informations.

Nom	Prénom
No. de tél (rés.)	No. de tél (travail)
No. de cellulaire	**Adresse courriel
Adresse postale	Ville et province
Code postal	Date de naissance

Membres de la famille inclus (s'il y a lieu) :

Nom	Prénom	Date naissance

ATTENTION ! Seuls les enfants(moins de 18 ans) et étudiants(preuve d'études requise) âgés de 24 ans et moins à charge peuvent être inclus. PREUVE DE DOMICILE EXIGÉE POUR LES ÉTUDIANTS DE 18 À 24 ANS

Photo: Si vous désirez changer de photo, vous devez le faire depuis votre profil sur la billetterie en ligne <https://valdi.logikpos.ca/>
IMPORTANT: Si vous n'avez pas encore de profil (pas de carte lors des saisons de 2021 à 2025) et que vous compléter votre demande d'abonnement par ce formulaire, et VOUS DEVEZ fournir une photo de chaque membre de la carte de saison par courriel au billetterie@valdi.ski.

(Si vous avez déjà un dossier et que vous ne changez pas votre/vos photos, nous utiliserons celle(s) présente(s) sur votre dossier.)

CONDITIONS ET CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne. Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports.

Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais en hors-piste ou sur des pistes fermées.

-La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

-Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

-Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité.

-L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en acceptant les risques et assumant l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant desdits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

-les conditions climatiques changeantes;

-les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;

-la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;

-la présence de glace et de plaques de glace;

-tout changement aux conditions de la surface skiable;

-toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;

